

**Séance du 14 mai 2019****Délibération n° 2019-45**

L'an deux mil dix-neuf, le 14 du mois de mai à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 2 mai 2019

**Présent(s) :** Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD Formant la majorité des membres en exercice ;

**Procuration(s) :** Monsieur Daniel RONDET à Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU à Monsieur Gilbert CAMPO

**Absent(s) excusé(s) :** Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Marie de NICOLAY

**Présent(s) sans voix délibérative :** Madame Laetitia FREMONT, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

**Assistaient également à la réunion :** Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFOURNEAU (stagiaire), Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires
----------	-------------------------------

**Objet : Créances éteintes**

Le conseil communautaire,  
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code de la consommation,  
VU le jugement pour rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et le bordereau de situation des produits locaux non soldés dus à la trésorerie (réf. : 2200786635) transmis par Monsieur le Trésorier le 17 avril 2019, pour un montant de 205,06 € ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'admettre en créances éteintes 206,06 € sur le budget principal ;

Envoyé en préfecture le 15/05/2019

Reçu en préfecture le 15/05/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 003-240300558-20190514-D201945-DE

**Article 2 :** de préciser que cette admission en créance éteinte fera l'objet d'un mandat ordinaire au compte 6542.

Fait et délibéré le 14 mai 2019,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes d'Albignat. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBIGNAT' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink. Below the stamp, the name 'Corinne COUPAS' is printed in a bold, sans-serif font.

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.